

PAR COURRIEL

Le 19 janvier 2026

DEMANDEUR

N/Réf. : 202612-13

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 7 janvier 2026.

Les documents visés par votre demande d'accès à l'information font l'objet d'une publication ou d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous les trouverez sur le site du ministère des Ressources naturelles et des Forêts aux liens ci-dessous. Il vous suffit ensuite de sélectionner la section Contrats de publicité et de promotion.

[Frais et dépenses 2024 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts | Gouvernement du Québec](#)

[Frais et dépenses 2025 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts | Gouvernement du Québec](#)

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. : 2